

Eaux minérales marques d'intérêt public



Les eaux minérales, reconnues d'intérêt public, bénéficient d'une zone de protection et participent de la valorisation de la marque France.

Entretien avec Béatrice Adam *

Comment définit-on une eau minérale ?

Béatrice Adam : L'eau minérale naturelle est une eau d'origine souterraine, elle provient d'une source unique, protégée de toute pollution humaine. Elle est microbiologiquement saine et se caractérise par sa pureté originelle et sa composition unique en sels minéraux, stable dans le temps. Elle est la seule eau à pouvoir bénéficier de propriétés favorables à la santé reconnues par l'Académie de médecine.

Les sources d'eau minérale doivent-elles régulièrement renouveler leur demande de déclaration d'intérêt public ?

B. A. : La demande de déclaration d'intérêt public n'a pas à être renouvelée.

Eau minérale, eau de source, quelles différences ? Une eau de source peut-elle être reconnue d'intérêt public ?

B. A. : L'eau de source est également d'origine souterraine, microbiologiquement saine et protégée de toute pollution

humaine. À la différence de l'eau minérale naturelle, elle peut provenir de sources multiples et n'est pas tenue à une stabilité de sa composition. Une eau de source ne peut pas être reconnue d'intérêt public.

Quelles sont aujourd'hui les réglementations française et européenne pour qu'une eau minérale soit déclarée d'intérêt public ?

B. A. : L'autorisation d'exploiter une source d'eau minérale naturelle est accordée par arrêté préfectoral. Celui-ci détermine un périmètre sanitaire d'émergence. Le propriétaire de la source doit disposer de la pleine propriété de l'intégralité de ce périmètre ou acquérir des servitudes, afin de garantir la protection des captages contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles. Le code de la santé publique prévoit en outre que le propriétaire d'une source d'eau minérale

* Déléguée générale de la chambre syndicale des eaux minérales.

naturelles,

naturelle peut adresser au préfet une demande tendant à faire déclarer d'intérêt public cette source et à lui assigner un périmètre de protection en précisant les conditions d'exploitation. Lorsque la demande est jugée régulière et complète, suite à l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, elle est soumise à enquête publique. Après cette enquête et consultation du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, il est statué sur la demande par décret délibéré en conseil d'État, sur rapport du ministre de la Santé. La déclaration d'intérêt public d'une source d'eau minérale naturelle avec assignation d'un périmètre de protection permet d'étendre la zone de protection des captages.

Quels sont les apports d'une eau minérale sur le plan nutritionnel ?

B. A. : L'eau minérale naturelle permet de s'hydrater tout au long de la journée sans le moindre apport calorique. Par ailleurs, les eaux minérales naturelles offrent une grande diversité de composition en minéraux, qui provient de la nature des roches qu'elles traversent, reflet du terroir dont elles sont issues. Ainsi, chaque eau minérale a une composition spécifique qui lui confère une identité et un goût uniques, ce qui permet à chacun de choisir l'eau qui lui convient en fonction de ses besoins et de ses goûts : eaux destinées aux nourrissons, eaux riches en calcium ou en magnésium... Le code de la santé publique définit des critères très précis quant à la teneur en minéraux de chacune de ces eaux. L'étiquette indique toujours la composition de l'eau.

Sur le plan environnemental, quelles actions sont menées ?

B. A. : La protection de l'environnement est un enjeu majeur pour l'industrie des eaux minérales naturelles. Ainsi, depuis des années, des politiques de protection sont mises en œuvre afin de préserver les sources. Celles-ci se déploient

dès l'infiltration de l'eau dans le sol (sur une zone d'impluvium qui peut couvrir plusieurs milliers d'hectares) et lient les différents acteurs locaux (agriculteurs, communes, habitants, entreprises...) au travers de cahiers des charges, de conseils techniques et d'un accompagnement permanent. Une agriculture exemplaire y est développée : culture biologique, engrais naturels... Les politiques de protection autour des impluviums ont une action sur la préservation de la faune et flore, faisant de ces écosystèmes variés (zones humides, prairies, forêts...) des sites riches en biodiversité.

Une biodiversité également favorisée par certaines entreprises volontaristes en la matière, agissant en parallèle pour la sensibilisation des populations locales. Sur le plan des emballages, la bouteille d'eau en plastique (PET) est 100 % recyclable. Afin de faire progresser le taux de collecte et de recyclage, les minéraliers mènent des actions de sensibilisation du consommateur au geste de tri avec l'apposition de messages clairs sur les étiquettes de leurs bouteilles. Par ailleurs, afin de réduire l'empreinte carbone de la bouteille, l'industrie des eaux minérales naturelles a développé de nouvelles bouteilles qui intègrent, selon les marques, une partie de plastique recyclé ou un pourcentage de PET d'origine végétale, *process* de fabrication plus économe en pétrole.

elles a développé de nouvelles bouteilles qui intègrent, selon les marques, une partie de plastique recyclé ou un pourcentage de PET d'origine végétale, *process* de fabrication plus économe en pétrole.

Quel impact une eau minérale déclarée d'intérêt public a-t-elle à l'international ? Une source française participe-t-elle à la notoriété de la marque France ?

B. A. : La France est riche de sources d'eau minérale naturelle : 88 sources réparties dans 10 régions françaises, qui témoignent chacune de la diversité et de la richesse de nos terroirs. Ces eaux minérales naturelles, produits de tradition et de qualité, sont ambassadrices à l'étranger du savoir-être et du savoir-faire à la française : 35 % en moyenne de la production d'eau minérale naturelle est exportée. ■

